



# COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 2<sup>de</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## INTENTIONS D'ORIENTATION Du : JJ/MM/AA Au : JJ/MM/AA

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre : JJ/MM/AA

### 1 Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes :**

- 1<sup>re</sup> générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) ;
- 1<sup>re</sup> technologique (sélection de la série technologique) ;
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence.

*Les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.*

### 2 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

## CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 17/04/2024 Au : 30/05/2024

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>nd</sup> semestre : 30/05/2024

### 3 Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.

### 4 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

**D'accord :** la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

**Pas d'accord :** le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

*Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.*

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation2nde](https://education.gouv.fr/orientation2nde)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.